



PRÉFET DE LA MEUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

N°2 - MARS 2021

MEUSE RELANCE – LA LETTRE



Visite de Mme Brigitte Klinkert, ministre en charge de l'Insertion



Madame la Ministre s'est d'abord rendue à Verdun dans les locaux d'EIMA, structure d'insertion par l'activité économique, afin d'échanger avec les salariés en parcours d'insertion et les équipes d'encadrement. Elle s'est également rendue à la Mission Locale du Nord Meusien, où elle a discuté avec les jeunes en difficultés qui y sont accompagnés notamment dans le cadre de la Garantie jeunes. Elle a ensuite visité les Chantiers du Barrois à Bar-le-Duc, autre structure d'insertion par l'activité économique du département.

Plateforme Aides-Territoires Grand Est

Aides Territoires est un site internet recensant les mesures du plan France Relance et de la Région Grand Est. Doté d'un moteur de recherche, il permet de choisir son territoire (commune, intercommunalité, département), sa typologie (collectivité, entreprise, association, particulier, etc.) et la thématique de son projet (mobilité, développement économique, nature et environnement...) pour découvrir les aides disponibles. Rendez-vous sur la plateforme [ici](#).

Par ailleurs, vous pouvez poser vos questions sur le Plan de relance et recevoir une réponse personnalisée sur la plateforme [Meuse Relance](#).

COHÉSION

Aide financière pour le recrutement d'apprentis en collectivités

Les collectivités territoriales et établissements publics en relevant, ayant conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021 un ou plusieurs contrats d'apprentissage, peuvent bénéficier d'une **aide financière exceptionnelle de 3 000 €**. L'aide devrait prochainement être étendue aux contrats d'apprentissage conclus jusqu'au 31 mars 2021.

Bénéficiaires : Collectivités territoriales et établissements publics en relevant

Démarches : La demande de subvention est à déposer [ici](#). Vous pouvez retrouver le dossier à remplir et de plus amples informations [ici](#).

Appel à projet « Alimentation locale et solidaire »

La crise sanitaire a mis en exergue la difficulté pour certains d'avoir accès pour des raisons financières et physiques à une **alimentation locale, fraîche, saine et d'un prix abordable**.

Le Plan de relance vient en soutien aux initiatives pour proposer à tous une alimentation plus locale grâce à une enveloppe de **140 000 € pour le département**. Les projets financés peuvent être :

- la création d'épiceries sociales et solidaires fixes et/ou itinérantes ;
- des « drive fermier » ciblant des populations précaires et/ou en zone rurale ;
- l'achat d'équipements en matériels et véhicules de livraison permettant la distribution de paniers d'alimentation aux personnes isolées ou modestes ;
- la création de marchés de producteurs ou l'implantation de casiers alimentaires dans les zones peu équipées en commerces alimentaires ;
- l'achat d'équipements collectifs de conditionnements ou de transformation de produits frais et locaux, pour une distribution aux associations caritatives, etc.

Bénéficiaires : Associations d'aide alimentaire, épiceries sociales et solidaires, communes et établissements publics de coopération intercommunale, producteurs et entreprises.

Démarches : Les demandes de subventions doivent être adressées à la Direction Départementale des Territoires de la Meuse **avant le 30 juin 2021**. Les détails et les dossiers de demande sont à retrouver [ici](#).

Contact : Madame Pascale ROYER – Tél : 03.29.79 93 74 – Mél : ddt-sea@meuse.gouv.fr

Appel à projet « Jardins partagés »

Les jardins partagés et collectifs existants permettent aussi de répondre aux enjeux d'accès à l'alimentation locale, fraîche, saine et d'un prix abordable dans les zones urbaines et périurbaines. Pour encourager leur apparition, des équipements peuvent être financés :

- équipement matériel (les outils de jardinage, les fournitures et la pose des équipements nécessaires à un jardin) ;
- équipement immatériel (prestations d'ingénierie, études de sol) ;
- prestations annexes de formation d'animation et d'accompagnement au lancement et à la consolidation du projet.

La Meuse dispose d'une enveloppe de **50 000 €** pour financer les initiatives qui proviennent des territoires des communes suivantes : Bar-le-Duc, Verdun Stenay, Montmedy, Etain, Commercy, Saint-Mihiel, Revigny-sur-Ornain, Ligny-en-Barrois, Vaucouleurs, Belleville sur Meuse et Thierville sur Meuse.

Bénéficiaires : Associations de jardins partagés ou collectifs, collectivités locales, bailleurs sociaux publics ou privés.

Démarches : **Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 juin**. Les détails et les dossiers de demande sont à retrouver [ici](#).

Relancer l'export des entreprises

Le plan France Relance dispose d'un volet dédié aux entreprises exportatrices. Deux aides financières sous la forme de chèque sont disponibles :

- le **Chèque Relance Export**, qui prend en charge **50 % des dépenses éligibles d'une prestation d'accompagnement à l'international** : audit et diagnostic export, études des marchés, prestation de communication, etc. Ces chèques sont utilisables sur toutes les opérations collectives du Programme France Export (liste disponible [ici](#)) et sur les prestations individuelles de la Team France Export.
- le **Chèque Relance Volontariat international en entreprise (V.I.E)**, pour **confier à un jeune de 18 à 28 ans une mission professionnelle à l'étranger** : étude de marché, prospection commerciale, animation de réseaux de distribution, accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, etc. **L'État prend en charge 3 000 chèques relance V.I.E de 5 000 €** pour les PME/ETI dans le cadre de leur internationalisation et pour les grandes entreprises à certaines conditions.

Bénéficiaires : Entreprises souhaitant se développer à l'international

| [Plus d'informations sur le Chèque Relance Export ici](#)

| [Plus d'informations sur le Chèque Relance V.I.E ici](#)

Aide pour la modernisation des librairies

L'aide pour la modernisation des librairies a pour objet d'accompagner la consolidation et le développement de librairies situées sur le territoire français.

Elle a pour but de soutenir notamment :

- La réalisation de travaux (honoraires et études compris) de rénovation ;
- L'acquisition de mobilier, matériels, équipements informatiques et outils liés à l'activité de librairie.

Cette subvention a pour objectif de permettre aux librairies d'accélérer leurs investissements de modernisation afin notamment d'améliorer leurs conditions d'accueil du public mais également de générer des gains de productivité.

Bénéficiaires : Libraires

Démarches : Les dossiers sont à déposer sur le [portail numérique des demandes d'aides](#). Plusieurs sessions sont prévues en 2021. Avant de déposer une demande, échangez avec le Centre National du livre (CNL) sur votre projet. Plus d'informations [ici](#).

ÉCOLOGIE

Engagement pour la transition écologique

Deux aides sont actuellement disponibles pour **accompagner les entreprises dans leur transition écologique** :

- l'**appel à projets « Entreprises Engagées pour la Transition Écologique »**, pour aider à l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits ou de nouvelles solutions en faveur de l'environnement.
- l'**appel à manifestation d'intérêt « Tremplin pour la transition écologique des PME »**, qui concerne l'adaptation de l'entreprise en interne : acquisition de véhicules électriques et/ou d'équipements de réduction et de gestion des déchets, accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments, etc.

Appel à projets « Entreprises Engagées pour la Transition Écologique »

Bénéficiaires : Toutes entreprises

Démarches : détails et dossier de demande à retrouver [ici](#), à déposer avant le 29/04/2021

Appel à manifestation d'intérêt « Tremplin pour la transition écologique des PME »

Bénéficiaires : TPE et PME

Démarches : détails et dossier de demande à retrouver [ici](#)

Appel à projets « Plantons des haies »

Replanter des haies permet de répondre à l'objectif d'**accélérer la transition écologique de l'agriculture**. Haies et arbustes constituent un réservoir de biodiversité qui améliore la qualité de l'eau et des sols, le stockage du carbone, le bien-être animal, et joue un rôle d'écran pour les produits phytosanitaires. L'objectif est d'atteindre 800 km de haies plantées sur les parcelles agricoles d'ici 2 ans.

Le programme « Plantons des haies » se divise en deux temps :

- un premier appel à projets, en cours, pour **subventionner des actions d'animation et de conseil auprès des agriculteurs** : implantation, choix des essences, entretien, montage des dossiers, etc. **Ces actions pourront être subventionnées jusqu'à 100 % (dans la limite de 1 500 euros par dossier)**
- un second appel à projets qui interviendra plus tard afin de financer les plants, les frais de plantation et de protection.

Bénéficiaires : Agriculteurs

Démarches : dossier de candidature à télécharger [ici](#), et à retourner avant le 31/03/2021

Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance :

<https://relance-grand-est.aides-territoires.beta.gouv.fr/>
<https://www.meuse.gouv.fr/Actualites/France-Relance>